

MODALITES DE RESERVATION – ACCUEILS DE LOISIRS ETE 2020

Pour des raisons d'organisation liées au fonctionnement général du service, au respect de la législation, à la commande préalable des repas et au respect des familles en attente d'une place, les familles doivent obligatoirement réserver les dates de présence de leur enfant.

Cette formalité est indépendante de l'inscription administrative.

Les demandes de réservation doivent être effectuées depuis l'espace « **Mes réservations** » sur le **Portail Familles**.

Comment y accéder ?

- <https://richemont.belamiportailfamille.fr> (à saisir dans la barre d'adresse).
- Saisir l'identifiant et le mot de passe.
- Espace « Mes réservations »
- Réserver, pour cela :
 - Cliquer sur le nom de l'enfant
 - Faire défiler le calendrier jusqu'au mois souhaité (bande mauve – flèches à côté de « aujourd'hui »)
 - Sélectionner la ou les semaines souhaitées en cliquant sur le numéro de la semaine correspondante (bande grise - côté gauche).
 - Valider la demande.

En cas de besoin, un guide d'utilisation est disponible sur le site internet de la Commune rubrique « Portail Familles » ou dans l'onglet « Téléchargements » sur le Portail.

Inscription à la semaine obligatoire.

Période d'inscription :

Richemontois : du 15 au 17 juin 2020.

Extérieurs : les 18 et 19 juin.

Pour les ALSH, pour toute inscription faite, l'engagement est définitif.

Seules les absences pour raisons de santé d'au moins trois jours consécutifs seront remboursées sur présentation d'un certificat médical.

En cas de problèmes pour réserver via le portail, vous pouvez contacter le Service Enfance au 03 87 58 11 64.

En cas de difficultés dans l'utilisation du Portail ou pour les familles ne pouvant pas accéder à internet, un accompagnement est proposé par le Service Enfance.